



## Entrave au fonctionnement syndic benevole et harcelement

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013** à **12:27**

A LA SUITE DU DEPART PRECIPITE DE NOTRE SYNDIC PRO AVEC LES ARCHIVES ET LA CAISSE, JAI ETE DESIGNEE PAR UNE AG EXTRAORDINAIRE A 100% des voix des participants SOIT 80% DES VOIX DE TOUTE LA COPROPRIETE.

TOUT ALLAIT BIEN JUSQU'A L'ARRIVEE D'UN NOUVEAU COPROPRIETAIRE « RACISTE SURTOUT CONTRE LES FEMMES » QUI A DECIDE DE CONSTITUER AVEC 2 AUTRES COPROPRIETAIRES UN GROUPE D'OPPOSITION ET DE PERTURBATEURS REPRESENTANT 20% DES VOIX DE LA COPROPRIETES.

CE NOUVEAU COPROPRIETAIRE ET UN DE SES ACOLYTES PAYENT PARTIELLEMENT LEURS APPELS DE FONDS SELON LEURS HUMEURS ET LE TROISIEME MEMBRE DU GROUPE REFUSE DE PAYER SES CHARGES

A CHAQUE DEBUT D'AG CES COPROPRIETAIRES ANNONCENT QU'ILS VONT VOTER CONTRE TOUTES LES RESOLUTIONS DE L'AG QU'ILS VONT ATTAQUER POUR OBTENIR DE L'ARGENT CAR J'ETAIS NULLE ET INCOMPETENTE.

ILS FILMENT SANS AUTORISATION L'AG AFIN DE MONTRER AU JUGE MON INCOMPETENCE.

MALGRE TOUT CE HARCELEMENT JE SUIS ARRIVE A PAYER toutes LES FACTURES ET A BAISSER DE 30% LES DEPENSES DE LA COPROPRIETE.

VOYANT QUE LEUR ATTAQUE NE MARCHAIT PAS, LES MEMBRES DU GROUPE VIENNENT DE DEMANDER EN REFERE AU JUGE DU TGI, MON RENVOI POUR INCOMPTENCE ET LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

JE SOUHAITE AVOIR VOTRE AIDE POUR DEFENDRE MES INTERETS ET CEUX DES AUTRES COPROPRIETAIRES QUI NE VEULENT PAS SUBIR LA DICTATURE D'UNE MIONORITE QUI VEUT LEUR IMPOSER DE NOUVELLES CHARGES

SUPPLEMENTAIRES ALORS QUE LA COPROPRIETE ET BIEN GERE ET NA AUCUN PROBLEME AVEC LES TIERS

MERCI

Par **Lag0**, le **18/06/2013 à 14:03**

Bonjour,  
Merci de ne pas rédiger vos messages en majuscules. Sur un forum, cela signifie que l'on hurle !

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013 à 14:19**

bonsoir  
excusez moi car je pensais qu'il etait plus lisible d'écrire en majuscule  
je vais reprendre le texte en minuscule  
cordialement

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013 à 15:00**

rebrs, voici le texte retape en minuscule

-----

bonjour à tous  
je souhaite vous exposer mon affaire afin d'obtenir des conseils

-----

en effet, a la suite du depart precipite de notre syndic pro avec les archives et la caisse, j'ai ete designee par une ag extraordinaire a 100% des voix des participants soit 80% des voix de toute la copropriete.

tout allait bien jusqu'a l'arrivee d'un nouveau coproprietaire « raciste surtout cote les femmes » qui a decide de constituer avec 2 autres coproprietaires un groupe d'opposition et de perturbateurs representant 20% des voix de la coproprietes.

ce nouveau coproprietaire et un de ses acolytes payent partiellement leurs appels de fonds selon leurs humeurs et le troisieme membre du groupe refuse de payer ses charges a chaque debut d'ag ces coproprietaires annoncent qu'ils vont voter contre toutes les resolutions de l'ag qu'ils vont attaquer pour obtenir de l'argent car j'etais nulle et incompetente. ils filment sans autorisation l'ag afin de montrer au juge mon incompetence.

malgre tout ce harcelement je suis arrive a payer toutes les factures et a baisser de 30% les depenses de la copropriete.

voyant que leur attaque ne marchait pas, les membres du groupe viennent de demander en refere au juge du tgi, mon renvoi pour incomptence et la designation d'un administrateur je souhaite avoir votre aide pour defendre mes interets et ceux des autres coproprietaires qui ne veulent pas subir la dictature d'une mionorite qui veut leur imposer de nouvelles charges supplementaires alors que la copropriete et bien geree et na aucun probleme avec les tiers  
merci